

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 7 octobre 2020

Date de convocation 2 octobre 2020

Etaient présents : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BERTINEAU Marion, BETARD Philippe, BOSSIS Sophie, DURIEUX Bernadette, GRIFFON Christophe, TARDY Jean-Louis.

Etait absent: PALISSIER Boris

A été élue secrétaire de séance : GOYON Fabienne

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2020.**
- **Emploi d'un apprenti en gestion des pollutions et protection de l'environnement.**
- **Etude des devis pour le fleurissement du Bourg.**
- **Questions diverses.**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2020 à l'unanimité.

OBJET : Emploi d'un apprenti en gestion des pollutions et protection de l'environnement
--

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en entretien Bastien TENAILLEAU. Celui-ci souhaite préparer un Bac professionnel en gestion des pollutions et protection de l'environnement en alternance.

Le Maire explique que c'est une opportunité tant pour le jeune qui bénéficiera d'un accompagnement dans le travail et d'une meilleure insertion dans la vie professionnelle que pour la collectivité, qui bénéficiera d'une main d'œuvre formée à un coût raisonnable.

De plus, le diplôme préparé par Bastien s'insère dans le programme de l'équipe municipale qui était axé notamment sur le cadre de vie.

Le cycle de travail serait de 5 semaines de cours et 7 semaines de présence en entreprise avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Le tutorat sera assuré par un des employés municipaux sous le couvert du Maire.

Compte tenu du fait que désormais, les employeurs d'apprentis doivent prendre en charge les frais de la formation en plus de la rémunération, le Maire donne lecture du chiffrage du coût de cet emploi :

Année 2020 : 3 046 €

Année 2021 : 10 844 €

Année 2022 : 7 408 €

Soit un total de 21 298 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recours au contrat d'apprentissage

Décide de conclure dès que possible un contrat d'apprentissage avec Monsieur Bastien TENAILLEAU.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

OBJET : Etude des devis pour le fleurissement du Bourg

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOYON adjointe en charge des espaces verts et du cadre de vie.

Celle-ci explique que conformément à la décision qui a été prise de participer au concours villes et villages fleuris, elle a réfléchi, avec son groupe de travail, au fleurissement de la commune.

Trois endroits ont été retenus dans un premier temps :

L'église, dont le tour sera remis en terre par Dimitri HERAUD pour un montant de 1 800 € (le devis avait été engagé par la précédente équipe) avec une haie d'hortensias.

L'entrée du parking de la salle des fêtes avec des rosiers

Le devant de la mairie sera aussi fleuri avec des arbustes.

Les devis sont présentés.

Eglise (dans un premier temps seul le coté nord vers le monument aux morts sera fleuri).

Dimitri HERAUD : 1 000 €.

Entrée parking salle des fêtes

Thierry AGASSANT : 816 €

Dimitri HERAUD : 960 €

Le devis de Thierry AGASSANT est retenu

Mairie

Thierry AGASSANT : 1 045 €

Dimitri HERAUD : 1 296 €

Le devis de Thierry AGASSANT est retenu.

Questions diverses

Le Maire informe qu'il vient de recevoir un courriel de l'association des maires de France au sujet de la catastrophe qui a eu lieu dans l'arrière Pays Niçois.

Le Conseil Municipal décide de donner une aide à hauteur de 1€ par habitant.

Considérant que la commune compte 276 habitant selon les chiffres de l'INSEE 2020.

La commune versera une aide de pour un montant arrondi de 280 € pour les communes sinistrées par la tempête Alex.

Le Maire informe que le trou sur le bas coté de la route départementale 149 a été bouché par les services de la direction des infrastructures.

Madame PLAIZE informe que le bulletin d'information communal est en cours d'élaboration. Sa première parution nouvelle formule est programmée pour la mi-novembre il est envisagé de réaliser ce bulletin 4 fois par an.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.